

<u>Prise de position de l'EnDK du 20 mai 2022 à propos du mécanisme de sauvegarde destiné au secteur de l'électricité</u>

Le mécanisme de sauvegarde est une assurance judicieuse – qui, espérons-le, ne sera jamais utilisée.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) est favorable à l'assurance de la Confédération pour les entreprises d'électricité en cas de problèmes de liquidité à court terme, qui pourraient survenir en raison des distorsions sur le marché de l'électricité et en lien avec la guerre en Ukraine. L'EnDK est toutefois d'avis que cette assurance ne devrait pas être réservée à quelques entreprises, mais qu'elle devrait être accessible à toutes les entreprises du secteur de l'électricité.

Lors de sa séance du 18 mai, le Conseil fédéral a adopté le message et le projet de loi relatifs au «mécanisme de sauvetage destiné au secteur de l'électricité». La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) soutient la volonté du Conseil fédéral de mettre en place un tel bouclier en cas d'urgence absolue. Dans ce contexte, il serait toutefois plus correct de parler de «mécanisme de sauvegarde» ou d' «assurance» plutôt que de mécanisme de sauvetage. En effet, jusqu'à présent, aucune entreprise n'a dû être sauvée. Les entreprises du secteur de l'électricité en Suisse sont solides et profiteront à moyen terme des prix élevés de l'énergie.

L'intérêt de cette solution d'assurance est de permettre à la Confédération d'intervenir en cas de problèmes de liquidités des entreprises du secteur de l'électricité à court terme. Ces éventuelles pénuries sont dues aux règles des bourses internationales de l'électricité. En cas de forte hausse des prix de l'électricité, il est nécessaire de déposer des garanties proportionnellement plus élevées pour les transactions à long terme qui ont déjà été effectuées. Par ailleurs, il est important de souligner que les opérations de couverture à long terme, qui sont à l'origine des problèmes de liquidités, sont une forme de *réduction* des risques. En concluant des contrats à long terme, les entreprises du secteur de l'électricité se protègent contre les risques liés à la volatilité des prix de l'électricité. Les entreprises concernées n'ont donc pas pris trop de risques, bien au contraire.

Les cantons assument leur responsabilité de (co)propriétaires

La situation initiale susmentionnée peut conduire, dans des cas extrêmes, à devoir fournir des garanties de plusieurs milliards de francs dans les 48 heures. De telles situations extrêmes sont devenues plus probables avec la guerre en Ukraine. Avant même la guerre, les prix de l'électricité ont atteint un niveau sans précédent depuis des décennies. Les entreprises concernées et leurs propriétaires sont donc confrontés à d'énormes défis. Les cantons, qui sont en partie (co)propriétaires des entreprises d'électricité, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que le mécanisme de sauvegarde de la Confédération ne soit jamais appliqué. Mais dans une situation extrême, ils ne peuvent pas non plus mettre à disposition les liquidités nécessaires dans les 48 heures.

Cependant, rien que l'existence de ce mécanisme de sauvegarde aura pour conséquence qu'il sera plus facile pour les entreprises de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché. Il est donc fort probable que ce mécanisme ne soit jamais utilisé – déjà sa seule existence suffit à être efficace. Même si le mécanisme devait être utilisé, le risque de défaillance – c'est-à-dire le risque qu'une entreprise ne puisse pas rembourser le prêt de la Confédération – est très faible.

Un bouclier raisonnablement peu attractif - mais accessible à tous

Du point de vue de l'EnDK, il est également juste et globalement conforme aux objectifs que le mécanisme de sauvegarde soit conçu de manière raisonnablement peu attrayante, comme envisagé par la Confédération, de façon à ce que les entreprises et leurs propriétaires n'aient aucun intérêt à y recourir.

L'EnDK est également d'avis que le mécanisme de sauvegarde ne devrait pas être réservé aux plus grandes entreprises d'électricité. Toutes les entreprises d'électricité devraient avoir la possibilité de recourir à un prêt de la Confédération en cas de problèmes aigus de liquidités dûs à une situation géopolitique exceptionnelle. Si la solution d'assurance ne s'adresse qu'à quelques entreprises en particulier, cela entrainerait une inégalité de traitement et potentiellement une distorsion de la concurrence.

Le risque qu'une petite entreprise d'électricité, qui n'est pas d'importance systémique, se retrouve en difficulté, est incomparablement plus faible, car ces entreprises sont moins exposées à la bourse de l'électricité. Toutefois, dans un souci d'égalité de traitement, l'assurance devrait être accessible à toutes les entreprises du secteur. A cet égard, il serait également concevable que les entreprises plus petites, qui ne participent pas financièrement à la mise en place du mécanisme de sauvegarde, aient à payer des primes de risque un peu plus élevées en cas d'obtention éventuelle d'un prêt.

Informations disponibles auprès de :

Conseiller d'État Dr. Mario Cavigelli, Président de l'EnDK

Tel: 081 257 36 01 (aux heures de bureau)

courriel: mario.cavigelli@diem.gr.ch (en tout temps; inclus un rappel téléphonique, si souhaité)

Jan Flückiger, Secrétaire général de l'EnDK

Tel: 079 440 71 25

Courriel: jan.flueckiger@endk.ch

EnDK: le centre de compétences en énergie des cantons

Instituée en 1979, l'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Elle favorise et coordonne la collaboration des cantons en ce qui concerne les questions énergétiques, et représente les intérêts communs des cantons. Traitant des questions techniques, la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) est rattachée à l'EnDK. L'EnDK souhaite diminuer les besoins en énergie dans le domaine du bâtiment, en particulier dans les bâtiments existants, couvrir les besoins restants grâce aux rejets de chaleur et aux énergies renouvelables, et poursuivre une politique énergétique fédéraliste bénéficiant d'une acceptation élevée. La Conférence est présidée par le conseiller d'État Mario Cavigelli, chef du département des infrastructures, de l'énergie et de la mobilité du Canton des Grisons.